

**CONSEIL RÉGIONAL DU
LIMOUSIN
(France)**

**Answer to the AER call
for Regional Best Practices on
Climate Change**

**APPEL À BONNES PRATIQUES RÉGIONALES
 SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

NOM DU PROJET	Elaboration d'un schéma régional éolien
DOMAINE D'ACTIVITÉ	Lutte contre les changements climatiques et maîtrise de la demande d'énergie
DATE DE DÉBUT DU PROJET	2004
DATE DE FIN DU PROJET	Juin 2006
LIEN INTERNET	www.region-limousin.fr
PARTENAIRES ASSOCIÉS AU PROJET <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projets mis en oeuvres uniquement par votre région?</i> - <i>Avec d'autres régions?</i> - <i>Avec d'autres acteurs locaux?</i> 	Projet mis en œuvre par la Région Limousin en lien avec les services de l'Etat (DIREN, DRIRE, SDAP, DDE), de l'ADEME, des Conseils Généraux et les Parcs naturels Régionaux
DESCRIPTION GÉNÉRALE	Elaboré grâce à une large concertation du public, des collectivités et institutions, ce schéma a identifié les zones favorables à l'implantation d'éoliennes (17 % du territoire). Au-delà de ce résultat qui a favorisé et « canalisé » l'émergence de plusieurs dizaines de projets de parcs, le schéma a identifié les « bonnes pratiques » essentielles pour un développement raisonné de l'éolien : engagements des porteurs de projet, des collectivités locales et de la Région.
MOTS CLÉS QUI DÉFINISSENT VOTRE PROJET	Energies renouvelables, éolien

VOS COORDONNÉES

NOM / FONCTION PROESCHEL Sébastien
 Chargé de mission à la Délégation à la Coopération

RÉGION / PAYS Conseil Régional du Limousin / France

EMAIL s-proeschel@cr-limousin.fr

TÉL No +33 (0) 5 55 45 18 19

FAX No +33 (0) 5 55 45 17 44

« Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie »

La Région Limousin est engagée depuis plusieurs années sur ce thème, en partenariat avec l'ADEME, qui s'est concrétisé par un accord-cadre en 2003. La Région a par ailleurs favorisé le développement des énergies renouvelables, notamment en élaborant un schéma régional éolien approuvé en 2006.

Plus récemment, cet engagement s'est amplifié au travers :

- de la signature d'un accord-cadre avec l'ADEME et l'Etat qui prévoit, entre autre, la mise en œuvre d'un Plan Climat Régional et s'inscrit dans le CPER (2007-2013) ;
- de la réforme des aides à l'habitat social avec une meilleure prise en compte de l'environnement ;
- de l'intégration du changement climatique dans les hypothèses constitutives des scénarios de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

1. Pour un développement raisonné de l'éolien

Elaboré grâce à une large concertation du public, des collectivités et institutions, ce schéma a identifié les zones favorables à l'implantation d'éoliennes (17 % du territoire). Au-delà de ce résultat qui a favorisé et « canalisé » l'émergence de plusieurs dizaines de projets de parcs, le schéma a identifié les « bonnes pratiques » essentielles pour un développement raisonné de l'éolien : engagements des porteurs de projet, des collectivités locales et de la Région.

Cependant, avec la mise en place des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE), l'Etat n'a pas souhaité poursuivre le partenariat initié lors de l'élaboration du schéma et favoriser ainsi la mise en œuvre de ce schéma qui reste néanmoins la référence des porteurs de projets et des collectivités.

Enfin, la Région étudie en partenariat avec la Caisse des Dépôts, la création d'une SEM « énergie renouvelable » qui aurait pour objectif de favoriser les projets éoliens respectant les bonnes pratiques identifiées dans le schéma en les accompagnant financièrement.

2. Plan Climat Régional

L'étude préalable à la définition d'un plan d'actions stratégique est conduite par la Région. Sur la base du profil du Limousin en matière d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), il s'agira à partir d'un diagnostic partagé avec l'Etat, l'ADEME, les territoires (PNR et Agglomérations), les Départements, les Chambres Consulaires et les associations, de définir et de mettre en œuvre des actions qui s'inscriront dans les politiques locales (plan climats territoriaux, politiques sectorielles : « Energie », bâtiments, Transports... et le plan climat national...).

Parallèlement à ces travaux d'experts, la Région a organisé en mai et juin 2007 une conférence de citoyens sur la question « Pourquoi et comment le Limousin doit-il s'engager dans la lutte contre le changement climatique ». L'avis rendu alimentera bien évidemment les travaux d'élaboration de la stratégie et des actions.

3. Habitat social et développement durable

Au cours du CPER 2000-2006, la Région a été, après l'Etat, le deuxième financeur de logement social en contribuant à la construction de 1 700 logements sociaux et à la réhabilitation de 6 700 logements (soit en tout 22 % du parc régional).

Afin de mieux intégrer les principes du développement durable, un nouveau dispositif d'aides est en cours de finalisation avec 3 objectifs :

- offrir aux locataires des logements confortables et économes en fonctionnement, en faisant notamment appel à des matériaux sains et renouvelables ;
- préserver l'environnement et le cadre de vie ;
- assurer l'équilibre financier des opérations, en validant la notion de coût global partagé entre les financeurs, les bailleurs sociaux et les locataires.

Les aides sont conditionnées ou bonifiées en fonction de la qualité environnementale des bâtiments. Cette qualité s'apprécie au regard de l'obtention de la certification de CERQUAL : « habitat et environnement » ou « patrimoine, habitat et environnement » ou, équivalent.

Une large place est faite à l'amélioration de la performance énergétique et l'utilisation de matériaux renouvelables comme le bois, et d'énergies renouvelables, aux côtés des autres thèmes (eau, confort et santé, gestes verts, chantiers propres...).